



14^{ème} KID CONTEST

VARIS 23 et 24 mars 2024

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE - CONDITIONS GÉNÉRALES

1/3

Les participants, parents ou responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance du programme et du règlement de compétition.

Les participants s'engagent à respecter le règlement, le programme et toutes les modifications décidées par l'organisation. (cf. ANNULATION)

1. ORGANISATEUR

Il s'agit d'une épreuve nationale encadrée et supervisée par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF).

Elle est organisée localement par l'ESF (Ecole du Ski Français) d'accueil.

2. OBJECTIFS DE CETTE ÉPREUVE

Créer et entretenir une émulation au niveau du ski et du snowboard freeride et freestyle en donnant la possibilité aux jeunes **élèves des ESF** de se confronter nationalement.

3. DEROULE DU KID CONTEST

Il s'agit d'une rencontre se déroulant sur deux demi-journées comprenant 3 épreuves qui peuvent s'effectuer à ski ou en snowboard, inspirées des règlements de la FFS.

- **Une épreuve de skicross** : parcours aménagé et balisé par des portes. Les participants s'élancent par groupe de trois ou quatre, les deux premiers concurrents qui franchissent la ligne d'arrivée se qualifient pour le tour suivant.
- **Une épreuve de « mini-freeride »** : épreuve de descente libre hors-piste entre deux points balisés, jugée sur l'engagement, la fluidité et le style.
- **Une épreuve de slopestyle** : épreuve de freestyle jugée sur le style, l'amplitude et la technicité des tricks.

4. NATURE DES ÉPREUVES

1. Épreuve de boadercross :

Il s'agit d'une descente à ski ou en snowboard nécessitant de franchir une succession d'obstacles le plus rapidement possible. Différents obstacles peuvent être utilisés : virages relevés, tables, rollers, tunnels, sauts, whoops, step up, transfer (**Les sauts de type Gap sont interdits**).

Echappatoires possibles au sein du parcours. 3 ou 4 coureurs prennent ensemble le départ d'une même manche et 2 coureurs sont qualifiés pour le tour suivant jusqu'à la finale.

Un coureur est disqualifié lors d'une manche et est classé dernier du tour où la disqualification a eu lieu si :

- il ne passe pas correctement toutes les portes du parcours ;

- il fait obstruction volontaire à un autre coureur (par lui-même ou son matériel) ;

- il fait action volontaire des membres supérieurs pour pousser ou tirer un autre compétiteur.

Il n'y a pas d'abandon en boadercross, le coureur ne franchissant pas l'arrivée est classé dernier de sa manche. Si deux coureurs ne franchissent pas l'arrivée, le coureur ayant été le plus loin dans le parcours sera classé avant-dernier et l'autre dernier. Si un coureur est absent au départ, il sera classé dernier du tour où il aurait été absent.

2. Épreuve de « mini-freeride » :

Il s'agit d'une épreuve de descente libre hors-piste à ski ou en snowboard entre deux points balisés, jugée sur l'engagement, la fluidité et le style, qui selon le classement. Une reconnaissance préalable du parcours est obligatoire.

Les participants s'élancent un par un. Il se peut que des kickers soient aménagés sur le parcours, les compétiteurs peuvent les utiliser.

A l'intérieur de l'espace balisé, certaines zones peuvent être interdites pour des raisons de sécurité. Le non-respect des consignes de sécurité engendrera une immédiate disqualification.

3. Épreuve de slopestyle :

Il s'agit d'une descente minimum composée de plusieurs rails et kickers de différents niveaux sera jugée sur le style, l'amplitude, et la technicité des tricks. 1 run d'échauffement préalable est obligatoire.

5. CLASSEMENT

Chacune des 3 épreuves engendrera un classement qui attribuera des points pour chaque catégorie. Le total des points cumulés sur les 3 épreuves engendrera le classement final.

En cas d'égalité, lors du classement final, la note de FREERIDE départagera les concurrents.

- Distribution des points par épreuve :

1 ^{er} → 25 pts	6 ^{ème} → 14 pts	11 ^{ème} → 9 pts	16 ^{ème} → 4 pts
2 ^{ème} → 21 pts	7 ^{ème} → 13 pts	12 ^{ème} → 8 pts	17 ^{ème} → 3 pts
3 ^{ème} → 18 pts	8 ^{ème} → 12 pts	13 ^{ème} → 7 pts	18 ^{ème} → 2 pts
4 ^{ème} → 16 pts	9 ^{ème} → 11 pts	14 ^{ème} → 6 pts	19 ^{ème} → 1 pts
5 ^{ème} → 15 pts	10 ^{ème} → 10 pts	15 ^{ème} → 5 pts	20 ^{ème} → 0 pts
21 ^{ème} → 0 pts, etc...			



14^{ème} KID CONTEST

VARs 23 et 24 mars 2024

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

2/3

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un candidat ne répondant pas aux critères suivants :

1. Age requis

Cette événement est réservé aux enfants, filles et garçons, de 9 à 16 ans.

Année de naissance : de 2008 à 2015

PS : Une pièce justificative pourra être demandée pour contrôler l'âge de l'enfant.

2. Affiliation

Les concurrents, doivent être élèves des ESF ou d'associations sportives affiliées à la F.F.S.

3. Catégories

Les enfants doivent être issus des catégories U 10, U 12, U 14, U 16 dont le détail est le suivant :

- | | |
|----------|--|
| 1) U10 : | filles et garçons né(e)s en 2014, 2015 |
| 2) U12 : | filles et garçons né(e)s en 2012, 2013 |
| 3) U14 : | filles et garçons né(e)s en 2010, 2011 |
| 4) U16 : | filles et garçons né(e)s en 2008, 2009 |

4. Equipement obligatoire

Casque et dorsale :

Le port du casque et d'une dorsale homologués aux normes UE est obligatoire pour l'ensemble des épreuves.

Ski ou snowboard :

Une seule paire de ski ou un seul snowboard pour toutes les épreuves.

5. Equipement interdit

Les combinaison de compétition « race » sont interdites.

6. Comportement adapté

Les participants s'engagent à suivre les consignes données par l'équipe organisatrice pendant tout le long de la compétition et à avoir un comportement respectueux des autres candidats.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecterait pas les exigences de sécurité en raison notamment de son comportement.

7. Niveau minimum recommandé

- Etoile d'Or pour les skieurs ;
- 3^{ème} snowboard pour les snowboarders ;

7. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront effectuées par les directeurs ESF via le back-office du site www.esf.net.

En parallèle le règlement, les conditions générales et le bulletin d'inscription complété et signé, le règlement financier ainsi qu'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du ski en compétition », ou une photocopie de licence FFS alpin 2023/2024 doivent être envoyés à l'esf organisatrice par courriel ou par voie postale.

Clôture des inscriptions le **17 mars 2024**.

Au plus tard, lors de l'accueil sur site, chaque participant doit remettre à l'attention de l'esf organisatrice :

- le règlement financier ;
- un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du ski en compétition », ou une photocopie de licence FFS alpin 2023/2024.

8. ANNULATION

Aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

L'annulation de l'évènement du fait de l'organisation entraîne un remboursement des droits d'inscription.

L'organisation reste seule juge des conditions de pratique ou d'annulation partielle ou totale de l'épreuve.

9. RESPONSABILITE

Pendant les épreuves

Les participants bénéficient à titre subsidiaire d'une assurance en responsabilité civile souscrite par l'Organisateur pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'E.S.F. et des moniteurs.

Le participant est seul responsable de son matériel. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

En dehors des épreuves

Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ou d'un responsable légal pendant toute la durée de la manifestation et en dehors des épreuves (transfert sur les sites, attente entre chaque épreuve, repas, ...).

10. FRAIS DE SECOURS

En cas d'accident, les procédures de secours et d'évacuation sont mises en oeuvre par les structures compétentes de la commune accueillant l'évènement.

Ces frais de secours, jusqu'au cabinet médical de la station, sont pris en charge à titre subsidiaire par l'Organisateur.

Les frais de rapatriement et les frais médicaux sont à la charge du Participant.

Le participant doit veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.



14^{ème} KID CONTEST

VARs 23 et 24 mars 2024

REGLEMENT DE L'EPREUVE - CONDITIONS GENERALES

3/3

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

12. DONNEES PERSONNELLES

Données collectées & recueil du consentement :

Les données collectées lors de l'inscription volontaire d'un participant sont : son nom, prénom, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone.

Ces informations sont strictement nécessaires à la réalisation de l'épreuve.

Des photographies ou des vidéos peuvent également être prises lors des cours et des compétitions. Le consentement des élèves (ou celui de leur représentant légal pour les élèves mineurs) pour la diffusion de ces images est recueilli via un formulaire au moment de l'inscription.

Finalité du traitement des données :

Ces données sont collectées pour le bon déroulement de l'épreuve. L'Organisateur se réserve le droit d'adresser des informations aux participants concernant le déroulement de l'épreuve. Les participants peuvent, à tout moment, se désabonner de la liste de diffusion.

Responsable du traitement des données personnelles :

L'Organisateur est responsable du traitement des données personnelles des utilisateurs collectées pour l'exercice de ses activités.

Destinataires de ces données :

Les données collectées sont destinées à l'équipe de gestion de l'Organisateur (SNMSF et ESF d'accueil).

Sécurité du traitement :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de l'E.S.F. et du S.N.M.S.F.

Des mesures adéquates sont prises sur le plan de la technique et de l'organisation pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation des données personnelles des utilisateurs.

Publication des résultats des épreuves :

Les résultats obtenus lors de l'épreuve sont publiés sur le site internet <https://www.esf.net/evenements-esf/>.

Les résultats sont publics.

Droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement :

Tout utilisateur de l'E.S.F. dispose à l'égard de ses données personnelles d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement.

Pour cela, il doit adresser sa demande à l'E.S.F. concernée.

A des fins statistiques, ces données pourront être anonymisées et globalisées.

Délai de conservation :

Les données collectées sont conservées et archivées par l'E.S.F. et le SNMSF.



14^{ème} KID CONTEST

VARS 23 et 24 mars 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION 1/2

A renvoyer par courriel : contact@esf-vars.com ou par voie postale : esf Vars - Kid Contest – cours Rohner – 05560 VARS
au plus tard le 17 mars 2024 avec votre règlement (selon la modalité choisie).

Discipline (Entourez la discipline correspondante) : **ski** / **snowboard**

PARTICIPANT

N° DOSSARD (cadre réservé à l'organisation)

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE GENRE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL. e-MAIL

TUTEUR(TRICE) LEGAL(E)

NOM

PRENOM

TEL e-MAIL :

TARIF :

TARIF INSCRIPTION PARTICIPANT : **40** €

- 3 épreuves
- forfait hors assurance
- assurance +3,50€/jour à souscrire sur site auprès de l'esf si nécessaire = €
- welcome bag
- samedi 23 mars - goûter : 1 crêpe + 1 boisson - DJ party
- dimanche 24 mars midi : 1 repas + 1 boisson - BBQ party

ACCOMPAGNATEUR(S) : NOMBRE X 15 € / repas = €

TOTAL : = €

Règlement au plus tard le jour de l'accueil sur site par virement bancaire : FR76 1130 6000 6266 0168 1905 064 , carte bancaire, chèque à l'ordre de « esf Vars » ou espèces.



14^{ème} KID CONTEST

VARS 23 et 24 mars 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION 2/2

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné M / Mme, autorise ma fille / mon fils mineur(e) à participer au 14^{ème} KID CONTEST qui se tiendra le samedi 23 mars 2024.

- Je certifie avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement 2024.
- J'autorise la captation et la publication de l'image du participant **masqué et casqué** sous la forme de vidéo ou de photographie sur les supports de publications suivants : site officiel internet ESF, réseaux sociaux officiels de l'ESF (instagram, tik-tok ; facebook et linkedin) pendant les trois saisons qui suivent la réalisation de l'épreuve.
- Je certifie avoir pris connaissance de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les candidats.

Date Signature,

Joindre :

- le présent document comportant le règlement, les conditions générales et bulletin d'inscription entièrement complété et signé ;
 - le règlement financier (peut-être effectué directement à l'esf, lors de l'accueil des participants – samedi 23 mars) ;
 - une photocopie de licence FFS alpin 2023/2024 ;
- ou**
- un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du ski/snowboard en compétition.